RÈGLEMENT DE LA COURSE
RACE REGULATIONS

2027

REGLEMENT DE LA COURSE

The English version below is for information purposes only. The French version shall prevail.

1 ORGANISATION

L'association organisatrice de l'Humani'Trail est constituée sous les statuts officiels et déposés selon les règles d'usage.

2 EPREUVES

5 courses à pied en pleine nature, empruntant les sentiers de randonnées des communes d'Ormont-Dessus (VD), Savièse (VS) et Gsteig (BE) :

1) **La Haute Route des Yaks** d'environ 60km, pour environ 3'000 mètres de dénivelé positif ;
2) **Le Marathon du Takin** d'environ 42km, pour environ 2'400 mètres de dénivelé positif ;
3) **Le Royaume du Gypaète**, d'environ 25km, pour environ 1'350 mètres de dénivelé positif ;
4) **Les Chemins du Markhor,** d'environ 16km, pour environ 900 mètres de dénivelé positif ;
5) **La Tribu Markhor,** d'environ 16km, pour environ 900 mètres de dénivelé positif qui inclut une section initiale courue par un enfant de moins de 12 ans ;
6) **La Trace de la Salamandre** d'environ 9km, pour environ 350 mètres de dénivelé positif ;

Les courses se font en individuel et se dérouleront en une seule étape, à allure libre, en un temps limité.

3 CONDITIONS DE PARTICIPATION

Les parcours de 60km et 42km sont ouverts à toute personne, homme ou femme, âgée de 18 ans ou plus, licenciée ou non. Pas de limite d'âge pour les autres parcours, mais les mineurs doivent fournir une autorisation de leur représentant légal pour le Gypaète de 25km.

Les courses comportent des passages en altitude et les conditions peuvent être très difficiles (nuit, vent, froid, pluie ou neige). Un entraînement adéquat et une capacité d'autonomie personnelle sont primordiaux.

En s'inscrivant à l'une des épreuves le coureur doit :

- Être conscient de la longueur et de la difficulté de l'épreuve.
- Savoir affronter sans aide extérieure des conditions climatiques difficiles du fait de l'altitude
- Savoir gérer les problèmes physiques ou mentaux découlant d'une grande fatigue, les problèmes digestifs, les douleurs musculaires ou articulaires, les petites blessures...
- Être en bonne forme physique et ne souffrir d'aucune contre-indication à la pratique de sport d'endurance.
- Être conscient que l'organisation ne peut pas garantir une sécurité absolue durant la course.

La participation au Trail entraîne l'acceptation sans réserve du présent règlement et de l'éthique de la course.

© Copyright humanitrail 2027

4 CATEGORIES (Hommes/Femmes)

Catégorie	Années de naissance	Âge en 2027
"Rookie"	2005 – 2007 et plus jeunes	xx – 22 ans
Seniors	1988 – 2004	23 – 39 ans
Masters 1	1978 – 1987	40 – 49 ans
Masters 2	1968 – 1977	50 – 59 ans
Masters 3	19xx – 1967	60 ans et plus

5 RAVITAILLEMENT & SEMI AUTO-SUFFISANCE

Le principe de course individuelle en semi-autosuffisance est la règle. Des postes de ravitaillement sont approvisionnés en boissons et nourritures.
Seule l'eau plate et le sirop (à l'exclusion des autres boissons) est destinée au remplissage des bidons ou poches à eau.
Pour des questions écologiques et de confort nous suggérons fortement à chaque participant de disposer de son propre gobelet personnel pour toute la durée de la course.

Chaque coureur doit veiller à disposer, au départ de chaque poste de ravitaillement, de la quantité d'eau et d'aliments nécessaires pour rallier le point de ravitaillement suivant.
L'assistance personnelle sera autorisée **uniquement sur les points de ravitaillement officiels** et dans une zone spécifiquement réservée à cet usage. Vous devrez obligatoirement suivre le parcours prévu à l'intérieur du poste de ravitaillement même si vous ne voulez pas vous y arrêter.
L'accompagnement d'un coureur durant toute ou partie du parcours est interdit, mis à part dans la portion du village de départ.
Seuls les coureurs porteurs d'un dossard visible et dûment contrôlés ont accès aux postes de ravitaillement.
Des postes de contrôle « volants » sont mis en place en d'autres endroits que les postes de secours et de ravitaillement. Leur localisation n'est pas communiquée par l'organisation.

6 INSCRIPTIONS

Inscriptions exclusivement sur Internet et paiement sécurisé par carte bancaire

Les droits d'engagement comprennent tous les services décrits dans le présent règlement. **Le changement d'inscription pour passer sur un parcours plus court ne peut se faire que jusqu'à 10 jours avant la course.**
Aucun changement ne sera admis après cette date. Aucun remboursement ne sera pris en compte lors de ces changements. Inscriptions sur place possible mais non garanties jusqu'à une heure avant la course (supplément de CHF 15.-), dans ce cas, la remise d'un prix souvenir ne pourra également être garantie.

© Copyright humanitrail 2027

7 ANNULATION D'INSCRIPTION

Toute personne peut au moment de son inscription souscrire à la garantie annulation pour autant que le paiement se fasse par carte de crédit via internet, le montant est à rajouter aux frais d'inscription sur le même versement.

L'objet de la garantie est de permettre le remboursement des frais engagés pour l'inscription à l'une des deux courses dans le cas où un coureur demande à annuler son inscription du fait d'un des événements suivants :

- Un accident, une maladie grave ou le décès du coureur lui-même,
- Une maladie grave nécessitant une hospitalisation ou un décès atteignant son conjoint ou concubin notoire, ses ascendants ou descendants au premier degré, ce dans les trente jours précédant la manifestation. En cas d'accident ou de maladie grave du coureur, il est nécessaire de fournir un certificat médical attestant de la contre-indication à participer à la course. Toute autre cause d'annulation doit être justifiée par un certificat délivré par l'autorité compétente.

Aucune forme de remboursement ne sera accordée si la ou le participant n'a pas souscrit à cette assurance annulation. Toute demande de remboursement doit nous parvenir, accompagnée du **certificat médical**, au plus tard dans les 10 jours qui suivent la manifestation. Les demandes sont traitées dans les trois mois qui suivent l'épreuve.

Toutes demandes de renseignements, de remboursement, de précisions complémentaires, et toutes déclarations de sinistre devront être adressées exclusivement à :

Association Humanitrail
Rte de Pierre-Ozaire 2B
1073 Savigny
E-mail : info@humanitrail.com

8 DOSSARDS

Chaque dossard est remis individuellement à chaque coureur sur présentation d'une pièce d'identité avec photo, après avoir fait contrôler son matériel obligatoire.
En cas de perte de la puce, celle-ci devra être remboursée.
Le dossard doit être porté sur la poitrine ou le ventre et doit être visible en permanence dans son intégralité pendant toute la course. Il doit donc toujours être positionné au-dessus de tout vêtement et ne peut en aucun cas être fixé sur le sac ou une jambe. Le nom et le logo des partenaires ne doivent être ni modifiés, ni cachés.
Sauf en cas de refus d'obtempérer à une décision prise par un responsable de la course, le dossard n'est jamais retiré, mais en cas d'abandon il est désactivé.

© Copyright humanitrail 2027

9 SACS COUREURS

Chaque concurrent peut déposer ses affaires personnelles au départ des Diablerets le samedi matin.

Le contenu des sacs n'étant pas vérifié, aucune contestation sur le contenu à l'arrivée n'est recevable. Il est recommandé de ne pas y placer des objets de valeur. L'association décline toute responsabilité en cas de perte ou de vol.

10 EQUIPEMENT

Merci de vous référer au site Internet pour la liste complète des équipements demandés.

Un contrôle du matériel pourra avoir lieu au départ et à l'arrivée. Des commissaires de course seront aussi habilités à contrôler votre sac en n'importe quel lieu du parcours.

Si vous choisissez de prendre des bâtons, vous devez les avoir tout au long de la course.

11 SECURITE ET ASSISTANCE MEDICALE

Un poste de secours est implanté en différents sites stratégiques. Ces postes sont en liaison téléphonique avec le PC de la course.
Les postes de secours sont destinés à porter assistance à toute personne en danger avec les moyens propres l'organisation ou conventionnés. Les secouristes et médecins sont habilités à mettre hors course (en invalidant le dossard) tout concurrent inapte à continuer l'épreuve. Les secouristes sont habilités à faire évacuer par tout moyen à leur convenance les coureurs qu'ils jugeront en danger.
En cas de nécessité, pour des raisons allant toujours dans l'intérêt de la personne secourue, il sera fait appel au secours en montagne officiel qui prendra, à ce moment-là, la direction des opérations et mettra en œuvres tous moyens appropriés, y compris héliportés. Les frais résultants de l'emploi de ces moyens exceptionnels seront supportés par la personne secourue qui devra également assurer son retour du point où elle aura été évacuée. Il est du seul ressort du coureur de constituer et présenter un dossier à son assurance personnelle dans le délai imparti.
Un coureur faisant appel à un médecin ou un secouriste se soumet de fait à son autorité et s'engage à accepter ses décisions.
En complément du dispositif de secours, du personnel soignant sera présent sur certains postes pour vous assister en cas de problème médical sévère. Les soins pouvant être apportés sur les points hauts du parcours sont nécessairement limités aux personnes présentant un problème sévère. Des soins pour des problèmes bénins, résultant notamment de maux engendrés par l'épreuve, pourront être apportés sur certains postes situés plus bas et dans la limite de la disponibilité du personnel soignant. L'accès aux soins et leur nature sont laissés à l'appréciation du personnel soignant.
Nous vous informons qu'il existe un N° de téléphone d'urgences des secours en Suisse, il s'agit du 144. **Cependant, pour des questions d'organisation et de coûts, nous conseillons fortement aux participants de contacter le PC Sécurité. Ce numéro sera imprimé sur chaque dossard.**
Les parcours étant basés essentiellement sur des sentiers de randonnées officiels, l'organisation décline toute responsabilité en cas d'accidents résultant de risques naturels, notamment les chutes de pierres, glissements de terrain, ou autres événements imprévisibles liés au milieu naturel.

© Copyright humanitrail 2027

12 TEMPS MAXIMUM AUTORISE ET BARRIERES HORAIRES

Les heures limites de départ (barrières horaires) des principaux postes de contrôle sont définies dans les pages description du parcours du site internet www.humanitrail.com. Ces barrières horaires sont calculées pour permettre aux participants de rallier l'arrivée dans le temps maximum imposé, tout en effectuant d'éventuels arrêts (repos, repas ...). Pour être autorisés à poursuivre l'épreuve, **les concurrents doivent repartir du poste de contrôle avant l'heure limite fixée** (quelle que soit l'heure d'arrivée au poste de contrôle).
Tout concurrent mis hors course et voulant poursuivre son parcours ne pourra l'effectuer qu'après avoir restitué son dossard, sous sa propre responsabilité et en autonomie complète.

13 ABANDON ET RAPATRIEMENT

Sauf blessure, un coureur ne doit pas abandonner ailleurs que sur un point de contrôle. Il doit alors prévenir le responsable de poste, qui invalide définitivement son dossard. Le coureur conserve son dossard invalidé car c'est son laisser-passer pour accéder aux navettes, bus, repas, salles de soins…
Toute personne ayant quitté la course avant de l'avoir terminée et sans en aviser l'organisation devra assumer les éventuels frais de recherche engendrés par sa disparition.

En cas de conditions météo défavorables justifiant l'arrêt partiel ou total de la course, l'organisation assure le rapatriement des coureurs arrêtés dans les meilleurs délais possibles, à partir des postes de ravitaillement.

14 PENALISATION - DISQUALIFICATION

Les concurrents refusant de se conformer au présent règlement pourront être éliminés, notamment pour :

- Absence de dossard
- Falsification de dossard
- Prise d'un raccourci
- Retard au départ de la compétition (selon le retard) ;
- Non pointage aux postes de contrôles
- Pollution ou dégradation des sites traversés (couper les sentiers, jets de détritus)
- Refus de se faire examiner par le personnel sanitaire
- Non-assistance à un concurrent en détresse
- Matériel obligatoire manquant

Toute personne souhaitant porter une réclamation devra le faire par écrit à l'arrivée auprès du Comité de course.

© Copyright humanitrail 2027

15 CONTROLE ANTI-DOPAGE

Tout compétiteur peut être soumis à un contrôle antidopage pendant ou à l'arrivée de l'épreuve. En cas de refus ou d'abstention, le sportif sera sanctionné de la même façon que s'il était convaincu de dopage.

16 JURY D'EPREUVE

Il se compose :

- du directeur de la course
- du Vice-président de l'organisation
- du responsable technique
- des chefs de poste concernés
- ainsi que de toute personne compétente à l'appréciation du Président du Comité d'Organisation.

Le jury est habilité à statuer dans le délai compatible avec les impératifs de la course sur tous les litiges ou disqualifications survenus durant l'épreuve. Les décisions sont sans appel.

17 MODIFICATIONS DU PARCOURS OU DES BARRIERES HORAIRES ; ANNULATION DE LA COURSE

L'organisation se réserve le droit de modifier à tout moment le parcours et les emplacements des postes de secours et de ravitaillement, sans préavis. En cas de conditions météo trop défavorables (importantes quantités de pluie et de neige en altitude, fort risque orageux…) le départ peut être reporté de quelques heures ou simplement annulé. Aucun remboursement ne sera effectué dans ce type de situation.

En cas de mauvaises conditions météorologiques, et pour des raisons de sécurité, l'organisation se réserve le droit d'arrêter l'épreuve en cours ou de modifier les barrières horaires.

Toute décision sera prise par un jury réunissant au moins le directeur de la course et le coordinateur responsable de la sécurité ainsi que de toute personne compétente à l'appréciation du Président du Comité d'Organisation. Dans de tels cas de figure, aucun remboursement ne pourra être considéré.

18 ASSURANCE

Responsabilité civile
L'organisateur souscrit une assurance responsabilité civile pour la durée de l'épreuve. Cette assurance responsabilité civile garantit les conséquences pécuniaires de sa responsabilité, de celle de ses préposés et des participants.
Assurance Accident
Chaque concurrent doit être en possession d'une assurance individuelle accident couvrant d'éventuels frais de recherche et d'évacuation. Une telle assurance peut être souscrite auprès de tout organisme au choix du concurrent.

NB : les évacuations héliportées en Suisse sont payantes.

© Copyright humanitrail 2027

19 CLASSEMENTS ET RECOMPENSES

Etant donné le caractère humanitaire de la course, aucune prime en argent n'est distribuée mais chaque participant recevra un prix souvenir. Un classement général homme et femme et un classement pour chaque catégorie seront établis. Les 3 premiers hommes, les 3 premières femmes scratch ainsi que les vainqueurs scratch seront récompensés et les 3 premiers enfants du classement général.

20 DROITS A L'IMAGE

En s'inscrivant à une des épreuves de l'Humani'Trail, les coureurs acceptent que leur nom, adresse et numéro de dossard puissent être transmis aux photographes. Les coordonnées des coureurs peuvent également être connues par la publication de la liste des inscrits/départs et du journal des résultats. Par ailleurs, des photos prises lors de la manifestation peuvent être publiées dans les imprimés, le matériel promotionnel et sur le site Internet de l'organisateur. En revanche, ce dernier s'interdit de céder le fichier des participants à des fins commerciales. L'organisateur se réserve toutefois le droit d'utiliser les données des participants afin de promouvoir une prochaine édition de l'épreuve. En cas de désaccord à l'une ou l'autre des conditions précitées, le participant avertira l'organisateur par écrit au plus tard 10 jours avant la manifestation.

© Copyright humanitrail 2027

RACE REGULATIONS

(The French version shall prevail in the event of any dispute.)

1. ORGANIZATION

The organizing body of the Humani'Trail is an officially constituted association operating under duly registered statutes in accordance with applicable regulations.

2. RACES

Five trail running races are organized on natural terrain, following hiking trails across the municipalities of Ormont-Dessus (VD), Savièse (VS) and Gsteig (BE):

- The **Yak High Route:** approximately 60 km with around 3,000 meters of positive elevation gain;
- The **Takin Marathon**: approximately 42 km with around 2,400 meters of positive elevation gain;
- **The Bearded Vulture's Realm:** approximately 25 km with around 1,350 meters of positive elevation gain;
- The **Markhor's Ways**: approximately 16 km with around 900 meters of positive elevation gain;
- The **Markhor's Clan**: approximately 16 km with around 900 meters of positive elevation gain, including an initial section run by a child under the age of 12.
- The **Salamander's Path**: approximately 9 km with around 350 meters of positive elevation gain;
-

All races are run individually, in a single stage, at the participant's own pace and within the designated time limits.

3. CONDITIONS OF PARTICIPATION

There is no minimum age requirement for the other races; however, minors participating in the 25 km Bearded Vulture race must provide written authorization from their legal guardian.

The courses include high-altitude sections, and conditions may be extremely challenging (nighttime running, wind, cold, rain, or snow). Appropriate training and the ability to be self-sufficient are essential.

By registering for any event, participants acknowledge that they:

- Are aware of the distance and difficulty of the race;
- Are capable of coping without external assistance in potentially severe mountain weather conditions;
- Are able to manage physical and mental challenges resulting from extreme fatigue, digestive issues, muscle or joint pain, and minor injuries;
- Are in good physical condition and have no medical contraindication to endurance sports;
- Understand that the organizers cannot guarantee absolute safety throughout the event.

Participation in the trail race implies full acceptance of these regulations and the event's sporting ethics.

© Copyright humanitrail 2027

4. CATEGORIES (Men/Women)

Category	Year of Birth	Age in 2027
Rookie	2005 - 2007 and younger	Up to 22 years
Senior	1988 - 2004	23 - 39 years
Masters 1	1978 - 1987	40 - 49 years
Masters 2	1968 - 1977	50 - 59 years
Masters 3	1967 and earlier	60 years and over

5. REFRESHMENT STATIONS & SEMI-SELF-SUFFICIENCY

The principle of individual racing in semi-self-sufficiency applies throughout the event. Refreshment stations will provide drinks and food.

Only still water and syrup-based drinks (excluding all other beverages) may be used to refill bottles or hydration packs.

For environmental and practical reasons, participants are strongly encouraged to bring and use their own reusable cup throughout the race.

Each runner is responsible for carrying enough food and water when leaving a refreshment station to reach the next one safely.

Personal assistance is permitted only at official refreshment stations and within areas specifically designated for this purpose. All participants must follow the marked route through each refreshment station, even if they do not intend to stop.

Pacing or accompanying a runner during all or part of the course is prohibited, except within the departure village area.

Only runners wearing a visible race bib and who have passed the required checkpoints may access refreshment stations.

Additional mobile checkpoints may be established away from aid and refreshment stations. Their locations will not be disclosed by the organizers.

6. REGISTRATION

Registration is available exclusively online, with secure payment by credit card.

The entry fee includes all services described in these regulations.

Changes from a longer race to a shorter race are permitted only up to 10 days before race day.

© Copyright humanitrail 2027

No changes will be accepted after this deadline. No refunds will be provided in the event of such changes.

On-site registration may be available until one hour before the start of each race (subject to availability) and will incur an additional fee of CHF 15.00. In such cases, the organizers cannot guarantee the availability of the commemorative race gift.

7. REGISTRATION CANCELLATION

Participants may purchase a cancellation guarantee at the time of registration, provided payment is made online by credit card. The cancellation guarantee fee must be added to the registration fee and paid in the same transaction.

The purpose of the cancellation guarantee is to allow reimbursement of registration fees should a runner be unable to participate due to one of the following circumstances:

An accident, serious illness, or death of the participant;

A serious illness requiring hospitalization, or the death of the participant's spouse, partner, parents, or children within the thirty (30) days preceding the event.

In the event of an accident or serious illness affecting the participant, a medical certificate stating that participation in the race is not possible must be provided. Any other reason for cancellation must be supported by an official certificate issued by the relevant authority.

No refund will be granted if the participant has not subscribed to this cancellation guarantee. Any request for reimbursement must be submitted together with the medical certificate no later than ten (10) days after the event. Claims will be processed within three (3) months following the race.

All requests for information, reimbursement, additional clarification, and any claims must be addressed exclusively to:

Association Humanitrail
Rte de Pierre-Ozaire 2B
1073 Savigny, Switzerland
E-mail: info@humanitrail.com

8. RACE BIBS

Each race bib will be issued individually upon presentation of a valid photo ID and after verification of the mandatory equipment.

In the event of loss, the timing chip must be reimbursed.

The race bib must be worn visibly on the chest or abdomen and remain fully visible at all times throughout the race. It must always be worn over all clothing and may under no circumstances be attached to a backpack or leg. Partner names and logos must not be altered or obscured.

© Copyright humanitrail 2027

Except in cases where a participant refuses to comply with an official decision, bibs are never physically removed. However, they will be deactivated in the event of withdrawal from the race.

9. RUNNERS' BAGS

Participants may deposit personal belongings at the race start area in Les Diablerets on Saturday morning.

As bag contents are not checked, no claims regarding missing items upon arrival will be accepted. Participants are strongly advised not to place valuables in their bags. The organization accepts no liability for loss or theft.

10. EQUIPMENT

Please refer to the event website for the complete list of mandatory equipment.

Equipment checks may be carried out at both the start and finish areas. Race officials may also conduct equipment inspections at any point along the course.

Participants choosing to use trekking poles must carry them throughout the entire race.

11. SAFETY AND MEDICAL ASSISTANCE

First-aid stations are located at strategic points along the course and remain in constant communication with race headquarters.

These stations are intended to provide assistance to anyone in danger using either the organization's own resources or contracted emergency services. Medical personnel and doctors have the authority to withdraw any participant deemed unfit to continue by invalidating their bib number. Rescue personnel are also empowered to evacuate any participant they consider to be at risk.

If necessary, official mountain rescue services will take over operations and deploy all appropriate resources, including helicopter evacuations. Costs resulting from such exceptional measures shall be borne by the rescued participant, who will also be responsible for returning from the evacuation location. It is the sole responsibility of the participant to submit any insurance claim within the required timeframe.

Any participant requesting assistance from a doctor or rescue worker automatically agrees to abide by their decisions.

In addition to emergency services, healthcare personnel will be available at selected aid stations to assist runners facing serious medical issues. Due to logistical constraints, medical treatment at higher-altitude checkpoints is limited to severe cases. Treatment for minor ailments may be available at lower-altitude locations, subject to staff availability. Access to care and the nature of treatment provided remain entirely at the discretion of medical personnel.

Participants are reminded that the Swiss emergency number is **144**. However, for organizational and cost reasons, participants are strongly encouraged to contact Race Control directly. **This emergency number will be printed on every race bib.**

© Copyright humanitrail 2027

As the course primarily follows official hiking trails, the organization accepts no responsibility for accidents resulting from natural hazards, including rockfall, landslides, or other unforeseeable environmental events.

12. CUT-OFF TIMES

Official cut-off times for major checkpoints are published in the course description pages on www.humanitrail.com.

These cut-off times are designed to ensure participants can reach the finish line within the allotted time while allowing for short breaks such as rest or meals.

To continue the race, competitors must leave each checkpoint before the specified cut-off time, regardless of their arrival time.

Participants withdrawn from the race who nevertheless wish to continue on the course may do so only after surrendering their race bib. They then proceed entirely at their own risk and in complete autonomy.

13. WITHDRAWAL AND EVACUATION

Except in the case of injury, participants must withdraw only at an official checkpoint.

They must notify the checkpoint manager, who will permanently deactivate their race bib. The runner retains the deactivated bib, which serves as access authorization for shuttles, buses, meals, medical facilities, and other services.

Any participant leaving the race without notifying the organizers may be held responsible for any search and rescue costs resulting from their disappearance.

In the event of adverse weather conditions requiring partial or complete race stoppage, the organization will arrange transportation for affected participants from aid stations as quickly as possible.

14. PENALTIES AND DISQUALIFICATION

Participants may be disqualified for failure to comply with these regulations, including but not limited to:

- Absence of a race bib;
- Bib falsification;
- Taking shortcuts;
- Late arrival at the start line (depending on the delay);
- Failure to check in at control points;
- Littering or damaging the environment (cutting switchbacks, discarding waste);

© Copyright humanitrail 2027

- Refusal to undergo examination by medical personnel;
- Failure to assist a participant in distress;
- Missing mandatory equipment.

Any protest must be submitted in writing to the Race Committee at the finish area.

15. ANTI-DOPING CONTROL

Any competitor may be required to undergo an anti-doping test during or after the race.

Refusal to comply or failure to submit to testing will result in the same sanctions as a confirmed doping violation.

16. RACE JURY

The Race Jury consists of:

- The Race Director;
- The Vice-President of the Organizing Association;
- The Technical Director;
- The relevant checkpoint managers;
- Any additional qualified person appointed by the President of the Organizing Committee.

The Jury is empowered to rule on all disputes and disqualifications arising during the event. Its decisions are final and binding.

17. COURSE MODIFICATIONS, CUT-OFF CHANGES AND RACE CANCELLATION

The organization reserves the right to modify the course, aid stations, and rescue station locations at any time without prior notice.

In the event of severe weather conditions (heavy rain, significant snowfall at altitude, major thunderstorm risk, etc.), the race start may be delayed or cancelled altogether. No refund will be granted in such circumstances.

For safety reasons, the organization may also interrupt an ongoing race or modify checkpoint cut-off times.

Any such decision shall be made by a jury consisting of at least the Race Director, the Safety Coordinator, and any other qualified person appointed by the President of the Organizing Committee.

No refund shall be considered in any of these situations.

© Copyright humanitrail 2027

18. INSURANCE

Civil Liability Insurance

The organizer maintains public liability insurance covering the duration of the event. This insurance covers the financial consequences of liabilities incurred by the organizer, its staff, and participants.

Personal Accident Insurance

Each participant must maintain personal accident insurance covering search, rescue, and evacuation costs. Such coverage may be obtained from any insurance provider chosen by the participant.

Please note that helicopter evacuations in Switzerland are subject to charge.

19. RESULTS AND AWARDS

Given the charitable nature of the event, no prize money is awarded.

Each participant will receive a commemorative gift.

Overall men's and women's rankings, as well as category rankings, will be published. Awards will be presented to:

- The top three male finishers;
- The top three female finishers;
- The overall male and female winners;
- The top three children in the overall youth classification.

20. IMAGE RIGHTS

By registering for any Humani'Trail event, participants agree that their name, address, and bib number may be shared with official photographers.

Participants' details may also appear in registration lists, start lists, and official results publications.

Photographs taken during the event may be used in printed materials, promotional media, and on the organizer’s website.

The organizer undertakes not to sell participant data for commercial purposes. However, participant information may be used to promote future editions of the event.

Any participant objecting to any of the above conditions must notify the organizer in writing no later than ten (10) days before the event.

© Copyright humanitrail 2027